ART. PREMIER N° 19

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

CONSULTATION DES HABITANTS D'UN DÉPARTEMENT SUR LE CHOIX DE LEUR RÉGION D'APPARTENANCE - (N° 1163)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 19

présenté par M. Molac et M. Balanant

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« – le mot : « relevés » est remplacé par le mot : « relevées » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.